AGICOM
EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

Thierry ONNO
Jean-Claude GIRAULT
Aline BARRÉ
Cécile CHABBERT LETERC

Association INSERACTION

72 Rue de Lessard

76100 ROUEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Parc de la Ronce
218 rue de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE

Tél : 02 35 12 20 80
Fax : 02 35 12 20 89

agicom@sarl-agicom.com

www.sarl-agicom.com

commissaire aux comptes
LE LABEL CO-PILOTES

Mentions légales : SARL au capital de 220 000 EUROS - RCS ROUEN B 394 967 806
Inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de la Région de ROUEN-NORMANDIE
Inscrite près de la cour d'appel de ROUEN

Association INSERACTION
72 Rue de Lessard
76100 ROUEN

****

Association déclarée à la préfecture de Seine-Maritime

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux Membres,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INSERACTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association INSERACTION à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable suite à la réécriture du plan comptable des associations décrit dans les notes « subventions d'investissement »page 12 de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823- 9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les produits constituent des postes significatifs des comptes annuels.
Nous avons validé la réalité, l'exhaustivité et la valorisation de ces postes par des contrôles spécifiques. Ainsi, nous avons analysé les octrois de subventions et validé le correcte rattachement des produits.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

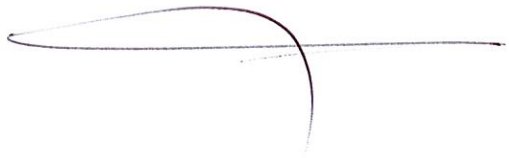
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Isneauville,
Le 15/06/2021

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Thierry ONNO



BILAN

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres				
Immobilisations corporelles	78 084	63 030	15 054	14 106
Immobilisations financières	7 740		7 740	7 740
TOTAL I	**85 824**	**63 030**	**22 794**	**21 846**
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	400		400	
Créances :				
Clients et comptes rattachés				
Autres	342 260		342 260	328 907
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	172 936		172 936	153 906
TOTAL II	**515 596**		**515 596**	**482 813**
Charges constatées d'avance (III)	297		297	1 296
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**601 717**	**63 030**	**538 687**	**505 955**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 805

BILAN

PASSIF	Exercice N net 31/12/2020	Exercice N-1 net 31/12/2019
Capitaux propres		
Capital		34 052
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres	312 983	266 033
Report à nouveau	34 052	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	35 777	46 949
Provisions réglementées		
TOTAL I	**382 812**	**347 034**
Provisions pour risques et charges (II)	**29 213**	**19 470**
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		45
Avances et acomptes reçus sur		
Commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 952	3 121
Autres dettes	108 209	101 785
TOTAL III	**113 161**	**104 951**
Produits constates d'avances	13 500	34 500
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**538 686**	**505 955**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net Au 31/12/2020	Exercice N-1 Net Au 31/12/2019
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	482	1 176
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement	3 576	1 565
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	103 177	113 527
Impôts, taxes et versements assimilés	35 605	38 270
Rémunération du personnel	500 717	495 311
Charges sociales	168 594	165 748
Dotations aux amortissements	6 181	5 777
Dotations aux provisions	9 743	700
Autres charges	137	10
CHARGES FINANCIERES (II)		
Charges d'intérêts		700
TOTAL (I)	**828 211**	**822 784**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IV)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**828 211**	**822 784**
BENEFICE OU PERTE	35 777	46 949
TOTAL GENERAL	**863 988**	**869 733**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N Net Au 31/12/2020	Exercice N-1 Net Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	853 262	860 587
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6 334	4 503
Reprise/prov et transferts charge	4 227	95
Autres produits	164	4 548
Produits financiers	1	
TOTAL (I)	**863 988**	**869 733**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	**863 988**	**869 733**
TOTAL GENERAL	**863 988**	**869 733**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Annexes

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

inserACTION

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : **INSERACTION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de **538 686** euros.
Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de **35 777** euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC « et du règlement 2020-08 de l'ANC » relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Faits significatifs de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19. Lors du premier confinement, l'association a fermé ses portes au public. Les locaux sont restés ouverts aux salariés afin qu'ils puissent tenir des permanences téléphoniques et assurer l'administratif des actions.

Les accompagnements se sont donc poursuivis à distance. Des séances en visioconférence ont été proposées.

Afin de garder le lien avec les participants, l'association a créé une page Facebook et une chaine Youtube. Cette présence sur les réseaux sociaux a permis de partager des propositions d'activités culturelles ou de loisirs, des recettes, des loisirs créatifs... Des tutoriels ont été réalisés par les intervenants et diffusés sur la chaine et Facebook.

Lors de cette période si particulière, l'association a proposé à ses partenaires un soutien psychologique afin de soutenir les personnes les plus isolées et en difficulté face au confinement.

La reprise des entretiens en présentiel a été très appréciée par les personnes qui dans le cadre de l'accompagnement à distance ont minimisé les effets de la crise sur leur santé morale.

Dès le 11 mai 2020, l'association a ouvert ses portes et à compter du 18 mai 2020, les entretiens individuels ont pu reprendre.

Lors du deuxième confinement, l'association est restée ouverte et l'activité a été maintenue en présentiel. Quelques suivis ont été maintenus à distance pour des raisons de santé.

Suite à l'appel à projets lancé par le Département en 2019, l'association a reconduit l'ensemble de ses dispositifs. Un troisième poste de référent RSA a donc été créé. La personne a pris ses fonctions au 1er juillet 2020 du fait de la Covid 19.

Une nouvelle action a démarré sur le territoire de Dieppe Neufchâtel, elle consiste à mettre en place un accompagnement psychologique auprès des parents d'enfant porteur d'un handicap.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 [illegible]7 806

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID 19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.
Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er Janvier 2020 : l'association n'a pas eu recours au chômage partiel et la continuité de service a été assurée, le recours au télétravail a été mis en place pour certaines fonctions.

	Salarié CADRES	Salarié Non-Cadres
Effectifs Total	**3**	**17**

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutations, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.
*Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

L'association a perçu des subventions d'investissements lors des exercices 2003 à 2005. Elles ont été affectées à des biens renouvelables, ces subventions ont été rapportées au compte de résultat chaque année au rythme de l'amortissement auxquelles elles se rapportent.

Au cours de l'exercice 2011, il a été comptabilisé une reprise globale de 728.00 € d'amortissements des subventions.

Ces subventions sur biens renouvelables sans droit de reprise ont été incorporées dans les capitaux propres pour 34 052 € au 31/12/2011.

Aucun mouvement n'est intervenu depuis 2012
Depuis la réécriture du nouveau plan comptable des associations et du nouveau règlement ANC applicable au 1er Janvier 2020, la somme de 34 052€ a été portée au compte Report A Nouveau.

➢Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles - Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, Installation téléphonique - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes	34 134 38 080	5 157 1 971	1 258	39 291 38 793
Immobilisations corporelles	**72 214**	**7 128**	**1 258**	**78 084**
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	7 740			7 740
Immobilisations financières	**7 740**			**7 740**
ACTIF IMMOBILISE	**79 954**	**7 128**	**1 258**	**85 824**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Note sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent principalement les dépôts de garantie des différents locaux loués par l'association.

Amortissement des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Sortis reprise	Valeur en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles (I)				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers	13 635 44 473	4 583 1 597	 1 258	18 218 44 812
Immobilisations corporelles (II)	**58 108**	**6 180**	**1 258**	**63 030**
TOTAL GENERAL (I+II)	**58 108**	**6 180**	**1 258**	**63 030**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts Autres Créances de l'actif circulant : Créances Capital souscrit – appelé, non versé Charges constatées d'avance	342 260	342 260	
TOTAL GENERAL	**342 260**	**342 260**	
Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir se composent essentiellement des soldes de subvention à recevoir au titre des différentes actions exercées en 2019 et 2020 et encaissées en 2021.
Le solde de subvention 2019 à encaisser représente : 109 476 €

	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	323 958
Total	**323 958**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré Fonds statutaires Apports sans droit de reprise Legs et donations Subventions affectées Autres fonds	34 052		34 052	0
Total fonds sans droit reprise	**34 052**		**34 052**	**0**
Apports avec droit de reprise Legs et donations assortis d'une condition Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation Réserves statutaires ou contractuelles Réserves règlementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Résultat sous contrôle des tiers financeurs Subvention d'investissement Provisions règlementées Droits des propriétaires (commodat) Autres fonds associatifs	266 034 46 949	46 949 34 052 35 777	 46 949	312 983 34 052 35 777
Total	**347 035**	**116 778**	**81 001**	**382 812**
Total fonds associatifs	**347 035**	**116 778**	**81 001**	**382 812**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 951	4 951		
Dettes fiscales et sociales	95 931	95 931		
Impôt sur les bénéfices				
Autres dettes	12 278	11 278		
Produits constatés d'avance	13 500	13 500		
TOTAL	**126 660**	**126 660**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	
Dettes fiscales et sociales	95 931
Impôts sur les bénéfices	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	12 278
Total	**108 209**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	296
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**296**

➢ Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La loi 2066-586 du 23 mai 2006 pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros stipule qu'ils doivent mentionner dans leur annexe la rémunération des 2 plus hauts cadres dirigeants. Pour l'exercice 2020, la rémunération s'élève à 80 809.06 €.

Le temps consacré au bénévolat concerne les membres du Conseil d'Administration et s'élève à environ 450 heures sur l'exercice 2020.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	29 213
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	29 213

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 809

Engagements de retraite

L'association a fait le choix depuis plusieurs années de constituer en comptabilité une provision pour Indemnité de Fin de Carrière (IFC) et cela pour couvrir le risque latent.

Le montant de cette provision initiale de 19 470 € a été porté à 29 213 € à la clôture de l'exercice 2020.

Pour l'année 2020, 20 personnes sont concernées.

Contributions volontaires en nature

Elles concernent essentiellement la mise à disposition de salles ou de bureaux par les collectivités locales.

Ces informations n'ont pas été communiquées et évaluées pour l'année 2020.

Evénements postérieurs à la clôture

L'évènement COVID-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité à en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La direction de l'Association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, les prévisions de trésorerie ne mettent pas en évidence une insuffisance de trésorerie à court terme.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Association INSERACTION
72 Rue de Lessard
76100 ROUEN

****

Association déclarée à la Préfecture de Seine-Maritime

****

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- CONTRAT DE TRAVAIL de Madame Barbara DUBOURG

Le 24 novembre 2008 a été signé un contrat de travail, en qualité de directrice, entre l'association INSERACTION et Madame Barbara DUBOURG.

Le montant versé sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 de cette rémunération est de 47 365 € brut.

Personne concernée : Madame Barbara DUBOURG, directrice de l'Association

Fait à Isneauville,
Le 15/06/2021

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Thierry ONNO